

Les Infos de Base

mercredi 17 décembre 2008
volume 11, numéro 51
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 51A du 17 décembre 2008. Les modifications apportées par L.Q. 2008, c. 29 et entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 51A du 17 décembre 2008, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 50 du 13 décembre 2008.

Tous les règlements sous D-7.1 qui sont encore en vigueur se retrouvent maintenant sous l'alphanumérique D-8.3 et ils ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2008.

Tous les règlements sous I-0.2 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51A du 17 décembre 2008, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 13 décembre 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 10 décembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 10 décembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2008.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Dans son édition de décembre, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 276 termes ou mots de renvoi pertinents.

Voici la liste des termes ajoutés ou mis à jour depuis la dernière édition : Accord, Adhésion, Adjoint, Adjoint parlementaire, Administrateur d'État, Adoption, Agrément, Allégation, Argument, Argument clair, Argument convaincant, Argument persuasif, Assesseur, Autorisation, Bonne foi, Captation, Clair, Clarifier, Consensus, Consentement, Contrat, Dédommagement, Défaut, Dictionnaire juridique, Indemnité, Interpréter, Interruptif, Logement, Loyauté, Malfaçon, Preuve, Preuve circonstancielle, Preuve convaincante, Preuve persuasive, Quorum, Ratification, Représentant, Sous-ministre adjoint, Substitut, Trouble de voisinage, Vice, Voix, Vote.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, a. 519.15.3.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, L.Q. 2007, c. 40, a. 66.

Code des professions, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 182.1, 182.2, 187.10.1-187.10.4.

Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique, L.Q. 2007, c. 42, aa. 1-3.

Loi sur les comptables agréés, L.R.Q., c. **C-48**, aa. 19, 28, 29.

Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique, L.Q. 2007, c. 42, aa. 4, 5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur le tarif des droits,

honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, [R.R.Q., c. **A-4.1**, r. 2.1], aa. 1, 2.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1045.

Règlement sur les produits d'épargne, [R.R.Q., c. **A-6**, r. 21.1], remplacé.

Règlement sur les produits d'épargne, D. 1129-2008 du 10-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6425A, a. 66.

Règlement sur les produits d'épargne, [R.R.Q., c. **A-6-001**, D. 1129-2008 du 10-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6425A], nouveau.

Règlement d'application de la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, R.R.Q., 1981, c. **A-8**, r. 1, aa. 4-6, 8, 9, 13.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1039.

Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, [R.R.Q., c. **A-13.1.1**, r. 1], aa. 52, 53, 56, 57, 59, 60, 64, 66, 75, 116, 132, 156, 157.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, D. 1145-2008 du 10-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6446A, aa. 1-13.

Règlement sur la Gazette officielle du Québec, [R.R.Q., c. **C-8.1.1**, r. 1], aa. 6-10.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1043.

Arrêté ministériel concernant les véhicules lourds dont le limiteur de vitesse doit être activé et réglé à une vitesse maximale de 105 km/h, [R.R.Q., c. **C-24.2**, A.M. 2008-12 du 15-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6453A], nouveau.

Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 0.1.7], titre, aa. 1, 2, 4.

Règlement modifiant le Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis conformément aux articles 209.1 et 209.2 du Code de la sécurité routière, D. 1144-2008 du 10-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6446A, aa. 1-4.

Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, [R.R.Q., c. **C-25**, r. 1.2], ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, D. 1135-2008 du 10-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6435A, a. 1.

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 12].

Fin d'effet d'une partie de l'annexe V.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 1.2], aa. 1, 2, 21-29, 31.1, 36, 36.1, 38.

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, D. 1146-2008 du 10-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6448A, aa. 1-15.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 1.3], aa. 1, 2, 3, 27-35, 37.1, 48, 48.1, 50.

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, D. 1147-2008 du 10-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6451A, aa. 1-16.

Programme d'aide financière aux entreprises de grands gibiers, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 01-06-06, (2006) 138 G.O. 1, 972], aa. 9, 11, 19.

Avis du 25-11-08, (2008) 140 G.O. 1, 1062, aa. 1-3.

Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, R.R.Q., 1981, c. **M-5**, r. 1, a. 5.

Tableau des nouveaux droits sur les permis, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1043.

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 282], aa. 1, 2, 3.1-6, 12.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation,

Décision 9110 du 04-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6447, aa. 1-7.

Règlement sur une contribution spéciale des producteurs d'oeufs de consommation pour payer les frais d'utilisation de l'augmentation des quotas, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 283], abrogé.

Règlement abrogeant le Règlement sur la contribution spéciale des producteurs d'oeufs de consommation pour payer les frais d'utilisation de l'augmentation des quotas, Décision 9109 du 04-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6447, a. 1.

Règlement sur la mise en marché des truies, verrats légers, porcelets et verrats de réforme, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 333], application suspendue.

Décision 9108 du 01-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6447.

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, [R.R.Q., c. P-9.3, r. 0.1], aa. 21, 22, 39.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1048.

Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, [R.R.Q., c. P-41.1, r. 5.1], aa. 1, 2, 3-3.3.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1046.

Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. Q-2, A.M. 2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2102], aa. 2-8, 10, 14, 15-22, 25.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1039.

Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, [R.R.Q., c. Q-2, r. 1.01], a. 12.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1047.

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 18.1.3], a. 3.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1048.

Règlement sur le tarif permettant de

déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. Q-2, r. 23.2], aa. 3, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1046.

Règlement sur le domaine hydrique de l'État, [R.R.Q., c. R-13, r. 1.1], aa. 7, 12, 17, 23, 24, 28, 35, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1044.

Règlement sur la sécurité des barrages, [R.R.Q., c. S-3.1.01, r. 1], aa. 65-69.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1043.

Décret concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, [R.R.Q., c. T-12, r. 13.02].

Fin d'effet de l'article 36.1.

Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.03], aa. 1.1 (A), 9.3.1, 10.3 (A), 11.6, 12.2, 13.1, 13.4, ann. 51-102A1-51-102A6.

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, A.M. 2008-18 du 27-11-08, (2008) 140 G.O. 2, 6423, aa. 1-13.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en

partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.